

MÉMORANDUM ÉLECTIONS 2019

MARS 2019

Les conséquences de la modification du climat planétaire dues aux activités humaines sont de plus en plus répandues et dévastatrices. Les conclusions du dernier rapport spécial du GIECⁱ sont sans appel : si nous voulons rester sous la barre vitale des 1,5°C, nous devons agir rapidement et de manière systémique dans tous les secteurs de la société. Nous devons mettre fin aux modes de consommation et de production qui ne tiennent pas compte des limites de notre planète. L'enjeu n'est pas seulement climatique, il est civilisationnel.

Les citoyens belges l'ont compris: depuis le début de la COP 24 et en ce début d'année 2019, la mobilisation du mouvement climatique bat tous les records. Quel que soit le mode d'action choisi, toutes les voix sont unanimes: sans protection suffisante du climat, notre avenir et celui des générations futures est gravement menacé. Ce constat va de pair avec celui de la contestation sociale; il est indispensable que ces combats soient les deux faces d'une même pièce.

Malgré l'urgence, nos gouvernements semblent à peine se réveiller de leur longue léthargie. Leur manque d'investissement sur l'enjeu climatique doit se reconvertir en une volonté et une coopération politique accrue. Une réponse claire et courageuse doit être donnée aux milliers de citoyens qui demandent plus d'ambition. Parallèlement, la Belgique doit reconnaître son rôle de pollueur historique et le traduire par un soutien réel et suffisant aux pays en développement. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'atteindre les objectifs climatiques à l'échelle mondiale.

Nous sommes aujourd'hui face à un point de basculement. Les cinq prochaines années seront cruciales pour limiter le réchauffement à moins de 1,5°C. Les prochains gouvernements devront travailler ensemble et de manière coordonnée sur des solutions structurelles et socialement justes qui conduiront à de fortes réductions d'émissions à court terme et à une décarbonation complète à long terme (bien avant 2050).

Dans le présent mémorandum, la Coalition Climat, qui réunit plus de 70 organisations environnementales, syndicales, de coopération au développement et de jeunesse présente ses recommandations aux prochains gouvernements. Ces recommandations ont une portée nationale, elles concernent à la fois les compétences fédérales et régionales.

1. DÉFENDRE L'AMBITION ET L'INTÉGRITÉ DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE EUROPÉENNE

La Belgique doit jouer un rôle proactif en faveur d'une politique climatique européenne ambitieuse et intègre. C'est également à travers le niveau européen que la Belgique peut faire entendre sa voix au sein des négociations internationales et européennes.

Dans ce cadre, nous recommandons à la Belgique de :

- S'associer avec les Pays-Bas et d'autres pays européens pour **défendre une révision des objectifs climatiques européens en ligne avec l'Accord de Paris**: minimum -55% d'émissions de GES^{ii,iii} en 2030 et pour tendre vers la décarbonation bien avant 2050.
- Lors de la discussion sur la **stratégie européenne à long terme**, défendre une vision menant à des réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 95% bien avant 2050 par rapport à 1990, ainsi qu'une neutralité carbone bien avant 2050. Ceci signifie que le scénario le plus ambitieux actuellement mis sur la table par la Commission européenne constitue un minimum.
- Défendre la mise en place des **mesures d'ajustement fiscal aux frontières européennes** sur les produits importés qui sont fabriqués sans prise en compte du prix du carbone, et plus largement des normes sociales et environnementales minimales. Les recettes doivent, entre

autres, financer des programmes de mise en œuvre des normes sociales et environnementales dans les pays en développement (notamment via le Fonds Vert pour le Climat), ainsi que des mesures de transition socialement justes au niveau national. Cette mesure peut permettre de réduire les émissions liées à la production de produits importés pour notre consommation et protéger nos entreprises d'une forme déloyale de concurrence^{iv}.

- Mettre en place une **diplomatie fiscale et réglementaire visant notamment les principaux partenaires commerciaux de la Belgique** (pays européens voisins et Benelux en particulier). Ces contacts politiques de haut niveau doivent permettre un renforcement conjoint des politiques fiscales et réglementaires visant une protection environnementale et sociale élevée et la réduction des situations néfastes de concurrence déloyale. En particulier, la Belgique devrait :
 - Etablir un dialogue ciblé avec le Luxembourg visant à encourager ce dernier à revoir à la hausse sa fiscalité sur les carburants automobiles pour mieux tenir compte de l'impact climatique de ces carburants ;
 - Entreprendre des démarches auprès des pays européens voisins pour mettre en place de manière coordonnée une fiscalité décourageant les déplacements en avion (**taxe sur le kérosène et/ou taxe sur les billets d'avion**).
- **Mettre en place des normes** favorisant la durabilité, modularité, récupérabilité et recyclabilité de tous les produits mis sur le marché, et augmenter les durées de garanties légales obligatoires **pour favoriser l'économie circulaire**.

2. ELABORER UNE POLITIQUE CLIMATIQUE NATIONALE JUSTE ET AMBITIEUSE

Des positions ambitieuses sur la scène internationale doivent aller de pair avec des actions cohérentes au niveau national. La Belgique doit mener d'urgence une politique climatique socialement juste, conforme avec l'Accord de Paris. Cette politique doit également tenir compte des Objectifs de Développement Durable, en particulier l'éradication de la pauvreté, la justice de genre, la justice intergénérationnelle, le droit à l'énergie durable et accessible, le droit à l'alimentation et la diminution des inégalités socio-économiques et financières.

Pour ce faire, nous demandons à la Belgique de :

2.1 Améliorer la gouvernance climatique

Adopter sans délai une loi spéciale sur le climat qui mette en œuvre, au niveau belge, l'Accord de Paris et qui :

- fixe les objectifs belges à moyen et long terme (**décarbonation bien avant 2050**) ainsi qu'une stratégie pour atteindre ces objectifs ;
- établit un **Conseil climatique indépendant** (composé d'experts académiques avec une approche inter-disciplinaire alliant les sciences techniques et sociales) qui analysera de manière régulière la mise en œuvre de cette loi et la cohérence de l'ensemble des décisions politiques au regard des objectifs climatiques^v et sociaux. Cet organe conseillera le Gouvernement et le Parlement, en complément du travail de comités consultatifs importants dans lesquels sont représentés des parties prenantes comme le Conseil Fédéral de Développement Durable (CFDD), et son analyse sera publique et transparente.
- prévoit **une répartition structurelle intra-belge** des objectifs climatiques sur la base de critères objectifs et des autres mécanismes et mesures pour améliorer la gouvernance climatique de la Belgique.
- Débouche sur l'adoption de plans d'action concrets et socialement juste dans tous les secteurs, qui sont établis en collaboration avec la société civile, assortis d'un calendrier de mise en œuvre et de budgets suffisants, pour assurer l'atteinte des objectifs à court et à long terme fixés dans la loi.
- Tient compte de **la dimension internationale** du problème climatique et de la responsabilité historique de la Belgique par la mise en œuvre des obligations liées au financement

international du climat.

2.2 Plan National Énergie Climat ambitieux, socialement juste et cohérent

La Coalition Climat demande une révision en profondeur du projet de **plan national intégré énergie-climat 2030** (ci-après PNEC) d'ici la fin 2019.

2.2.1. Principes généraux

- Pour être cohérent avec l'Accord de Paris, le PNEC et toutes les composantes^{vi} doivent être mises en ligne avec l'objectif européen de réduction de GES de **minimum –55% d'ici 2030 et la décarbonation bien avant 2050** et intégrer le **mécanisme de révision de l'ambition** prévu par l'Accord de Paris. En plus, le PNEC doit viser une réduction accrue de la consommation d'énergie et l'atteinte de 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050.
- Grâce à une coopération active entre le niveau fédéral et les entités fédérées, ce plan doit permettre d'entériner **une vision et des mesures cohérentes** de la politique climatique belge^{vii} et **l'évitement des fausses solutions**.
- Les mesures dans le PNEC doivent être **socialement justes**, au niveau national et international et doivent s'accompagner d'une **création d'emplois**^{viii}.
- Une **vision systémique commune** doit traverser l'ensemble du PNEC : parvenir à une société décarbonée requiert des changements transformationnels de notre économie et de nos modes de vies. Le PNEC ne peut se limiter à une compilation de mesures individuelles et conçues « en silo », sans réflexion stratégique à moyen ou long terme sur la manière de transformer notre économie, notre mobilité, notre tissu urbain ou la manière d'utiliser notre territoire.

2.2.2. Réorienter les dépenses et investissements en cohérence avec les objectifs climatiques

Il est nécessaire de mettre en place une **stratégie globale de réorientation des dépenses et des investissements pour permettre une transition juste vers une société décarbonée** (conformément à l'article 2 de l'Accord de Paris). Des sources additionnelles de financement seront également nécessaires. Ces investissements seront bénéfiques et rentables à terme, pour protéger notre bien-être et notre prospérité, ainsi qu'éviter les coûts considérables de l'inaction face aux changements climatiques. Il est fondamental que le financement de la transition soit assuré de manière équitable, en prévenant les situations d'inégalités sociales problématiques. La Coalition soutient en particulier les mesures suivantes :

- Mettre en place ou approfondir les politiques de **désinvestissement fossile** des moyens publics et privés, pour y intégrer les filières et procédés structurellement carbonés ou dépendants des énergies fossiles. Communiquer régulièrement et de manière transparente au sujet des flux de financements publics. Prendre acte, dans une perspective de transition juste, du fait que certaines filières vont décliner, et mettre en place les mesures d'accompagnement et de reconversion nécessaires.
- Adopter un plan pluriannuel mobilisant les investissements publics et privés pour la transition juste vers une société décarbonée, résiliente et 100% renouvelable. Ce plan belge devrait idéalement s'articuler de manière cohérente avec le **projet de Pacte Finance-Climat** européen^{ix}.
- **Mettre en place au niveau belge une contribution carbone socialement juste**, selon le principe du pollueur-payeur, pour décourager l'usage des énergies carbonées. Ceci nécessite le maintien, voire le renforcement d'une sécurité sociale efficace, pour prévenir et réduire les situations d'inégalités sociales. La contribution carbone devra être mise en œuvre parallèlement et complémentaiement à d'autres mesures, notamment normatives, visant à rendre durables **progressivement** les secteurs du transport et du bâtiment, et en soutenant les publics précarisés dans cette transition durable, afin que leur conditions de vie s'améliorent. Le produit de cette taxe **pourra également** être utilisé pour financer la transition, la baisse de l'impôt des personnes physiques sur les premières tranches de revenus et la solidarité internationale.

- Mettre en place un « **carbon stress test** », communiqué aux investisseurs institutionnels concernés, et la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles.
- **Consacrer la totalité des recettes provenant des échanges de droits d'émission européens (revenus ETS) à la politique climatique** : d'une part au niveau national, d'autre part via le financement international de la lutte contre les changements climatiques. Il faut noter que le soutien à la compétitivité des entreprises grandes consommatrices d'énergie ne fait pas partie de la politique climatique.

2.2.3. Mesures concrètes

Des **mesures concrètes, planifiées dans le temps et budgétisées** doivent donner au PNEC sa substance. D'une part, il est primordial d'**abandonner sans délai les politiques qui aggravent la crise climatique**, notamment celles qui prolongent la dépendance structurelle aux énergies fossiles et la surconsommation. D'autre part, **le développement des bonnes pratiques et des solutions durables** doit être stimulé.

Ci-dessous, la Coalition Climat fournit une liste non exhaustive de mesures prioritaires qui doivent être incluses dans le Plan National Énergie Climat.

Mesures transversales :

- L'introduction d'un **test climatique**, qui évalue l'impact de chaque décision politique pertinente au regard des objectifs climatiques internationaux et de leurs implications à l'échelle nationale.
- Renforcer les capacités de toutes les **administrations** impliquées dans la mise en oeuvre des politiques climatiques, dont les missions n'ont fait que s'étendre et qui, pour certaines, sont en sous-effectifs.
- Stimuler la mise en place, dans **chaque commune**, un plan d'action climatique visant à respecter les objectifs de l'Accord de Paris. A l'instar de ce qui existe dans la Convention des Maires, ce plan s'appuiera sur l'ensemble des compétences communales: mobilité, aménagement public, logement, énergie, action sociale, enseignement, gestion des déchets, etc.
- Implémentation du **Plan d'Action Genre** établi lors de la COP23 à Bonn. Ceci implique entre autres, prendre des mesures pour l'équilibre des genres au sein des structures de prise des décisions.

Energie :

- **Définir une vision énergétique inter-fédérale** avec une trajectoire menant la Belgique à réduire sa consommation d'énergie et tendre vers 100% d'énergie renouvelable en 2050. Le secteur électrique devrait être 100% renouvelable bien avant 2050, avec un objectif d'au moins 58% d'électricité renouvelable d'ici 2030. Ceci doit mener à un plan cohérent pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (sobriété) et l'efficacité énergétique, afin de réduire les gaspillages et situations de surconsommation, ainsi qu'un développement rapide des énergies renouvelables.
- Respecter la loi de **sortie du nucléaire** et dans ce cadre sortir définitivement du nucléaire au plus tard 2025. Fermer au plus vite les réacteurs fissurés de Doel 3 et Tihange 2. Etablir un plan de transition afin de donner un futur pour les travailleurs de ces sites.
- Exclure les **agrocarburants** issus de matières premières alimentaires^x de toute obligation d'incorporation et revoir à la baisse les objectifs du PNEC concernant les agrocarburants. Les Régions doivent assumer leurs compétences et responsabilités en matière de transport en optant résolument pour la réduction du trafic aérien et automobile et le développement d'alternatives (transports publics, mobilité douce, covoiturage, etc.).

Mobilité et aménagement du territoire :

- Développer une politique de mobilité cohérente et coordonnée entre les différents niveaux de

pouvoir, notamment à travers **une vision interfédérale de la mobilité** décrivant clairement le système de transports zéro carbone du futur et les étapes à atteindre (en 2030 et 2040) en matière de réduction de la demande, parts modales et choix technologiques. Un scénario clair d'élimination progressive des voitures essence et diesel permettra d'en arrêter la vente au plus tard en 2030.

- Afin de réduire le nombre de véhicules en circulation, **réformer en profondeur le système des « voitures salaires »** et des cartes de carburant en vue de l'abolir avec une compensation équivalente pour les travailleurs dans le contexte de la mobilité durable.
- Mettre un terme au processus d'éparpillement de l'habitat, à l'artificialisation des sols, au développement d'infrastructures routières et aéroportuaires qui suscitent un accroissement des volumes de transport ;
- S'assurer, à travers tous les niveaux de pouvoirs, que l'ensemble du territoire belge soit couvert par une **politique volontariste de développement des modes actifs** (marche, vélo, micromobilité, etc.), en particulier via le financement et la construction d'infrastructures et cheminements cyclo-pédestres sécurisés et un aménagement rééquilibré de l'espace public en faveur de ces modes actifs.
- Développer et **investir dans des transports publics de haute qualité**, respectueux de l'environnement et organisés autour de nœuds de correspondance multimodaux donnant accès à des transports partagés intégrés (nouveaux services de mobilité), avec, en ville, un réseau dense de transport en commun de surface faisant la part belle aux sites propres.
- Favoriser les **circuits courts** et la relocalisation de la production. Ceci diminuera les volumes de marchandises à transporter. Développer des transports de marchandises durables, en priorité le transport fluvial (électrique) et le rail, en valorisant les lignes et raccordements existants.

Bâtiment :

- Adopter les mesures de mise en oeuvre et de financement des **stratégies régionales de rénovation** (normes PEB obligatoire, passeport bâtiment, primes, programmes de rénovation, etc.), afin d'augmenter sans délai le rythme des rénovations et d'atteindre un bâti climatiquement neutre d'ici 2050, pour les secteurs résidentiel et tertiaire.
- **Éradiquer la précarité énergétique** en soutenant les investissements nécessaires pour une rénovation efficace des logements des ménages en situation précaire et en les accompagnant.
- Interdire immédiatement la vente d'**appareils de chauffage au charbon et au pétrole** et ne plus mettre en vente ou installer de nouvelles chaudières à mazout (industrie et logement), à partir de 2025. Ceci pourra se faire plus rapidement dans les villes qu'en milieu rural non raccordé au gaz. A plus long terme, prévoir un phasing-out progressif pour les chaudières au gaz naturel. Soutenir le passage à la chaleur verte ;

Industrie :

- Organiser et obliger les entreprises et les services à développer des **plans de transition à zéro émission nette** adaptés au secteur/entreprise/service concerné avec un timing en ligne avec les ambitions climatiques et un calendrier d'investissement lié.
- Cette transition doit inclure la **participation des syndicats** et des autres organisations de la société civile, pour arriver à une transition socialement juste pour tous les travailleurs/euses concerné/es.

Consommation:

- Comme pour le tabac, interdire la publicité pour les biens ou services qui contribuent fortement au réchauffement climatique et à la destruction planétaire, par exemple les voitures plus de 120 g/km et les trajets en avion.
- Interdire la mise sur le marché des produits neufs les moins efficaces d'un point de vue

énergétique dans une gamme de produit (par exemple les frigos d'un label inférieur à B) en renforçant les normes de produits minimales exigées. Augmenter la durée de garantie légale obligatoire pour favoriser la mise sur le marché de produits plus durables.

- Éliminer les seuils financiers pour une consommation durable et stimuler l'offre de produits et services durables afin que la situation sociale d'un individu ne détermine pas la durabilité du mode de vie.

Agriculture et alimentation :

- Faire de **la PAC un réel moteur de changement en faveur du monde agricole et de l'environnement**. La Belgique doit jouer son rôle et plaider en ce sens au niveau européen ainsi qu'utiliser l'espace politique belge pour obtenir des résultats dans le développement d'un secteur agricole robuste, résistant au climat, respectueux de l'environnement et rentable et qui s'attaque tant à la « mitigation » qu'à l'adaptation. Traduire cela dans les plans stratégiques régionaux.
- Concrètement, il convient notamment d'assurer **un budget suffisant** de la politique agricole pour les mesures en faveur du climat et de l'environnement, de mettre en place des mécanismes efficaces d'évaluation et de suivi qui montrent en quoi les régimes retenus dans la PAC permettent d'atteindre les objectifs de la politique environnementale, ainsi que de conditionner les subventions à la réalisation de résultats concrets positifs pour le climat et l'environnement.
- Réduire le **cheptel** de 50% d'ici 2050. Etablir un plan stratégique dans lequel la réduction est organisée d'une manière socialement et économiquement juste. Viser un **élevage écologique et entièrement lié au sol**. Stimuler et soutenir entretemps des initiatives qui sont axées sur l'autonomie alimentaire du bétail au niveau local afin d'arrêter la dépendance belge de l'importation d'une alimentation des animaux et de protéines (par.ex. le soja).
- Viser des **pratiques agricoles agro-écologiques**. Cela permet qu'une alimentation locale, liée au saisons et biologique soit disponible largement. Pour cela, favoriser le partage des connaissances entre agriculteurs et rehausser le soutien financier pour les services consultatifs qui assistent les agriculteurs dans la transition vers des pratiques agricoles agro-écologiques. Dans ce cadre, fixer également des mesures concrètes pour réduire l'utilisation des pesticides. Utiliser le cadre du Plan National pour la réduction de pesticides à cette fin.
- Assurer une **rémunération équitable** pour les agriculteurs qui offrent des services écosystémiques et prévoir une régulation de la chaîne alimentaire afin que les agriculteurs ne doivent pas vendre leur produits durables en-dessous du prix de vente à cause des guerres des prix dans le commerce de détail.
- Promouvoir les méthodes de **gestion des sols** (en agriculture, horticulture, gestion forestière, etc.), qui préservent et restaurent les stocks de carbone dans les sols. Concrètement, il convient notamment de maintenir les surfaces de prairie permanente.
- Assurez une **politique alimentaire cohérente** qui est largement soutenue. Il est important pour cela que les domaines de l'agriculture, de l'innovation, du bien-être et de l'environnement soient articulés. Une telle politique part du principe qu'une **alimentation durable et saine soit accessible pour tout le monde**. Dans ce sens, arrêter la promotion de la viande par l'Etat. Promouvoir d'abord et puis généraliser une alimentation saine, locale, liée aux saisons, biologique et principalement végétarienne.

Nature et biodiversité:

- Faire de la nature un **allié dans la lutte contre le réchauffement climatique** et dans la modération de l'impact, en investissant dans des zones naturelles et des réseaux bleu-vert comme tampons pour le climat, en prévoyant une politique active pour la perméabilité et en introduisant un stop au béton effectif.
- Appliquer rigoureusement **le Règlement Bois** pour lutter contre les importations de bois illégal et dédier pour cela des ressources proportionnelles à l'importance du marché belge du bois et

formaliser la coopération entre les entités administratives et judiciaires concernées par l'application du Règlement Bois.

- Lutter contre la **déforestation importée** liée notamment à la consommation de viande, de soja, d'huile de palme et d'autres commodités liées à la déforestation. Faciliter et soutenir les initiatives prises par le secteur privé belge et avancer vers des mesures législatives au niveau national et européen. Cet engagement doit être confirmé par la signature de la « Déclaration d'Amsterdam vers l'élimination de la déforestation des chaînes de produits agricoles avec les pays européens ».
- Reconnaître que la **lutte contre la perte de biodiversité est un levier important** pour arrêter le changement climatique et limiter le réchauffement en dessous de 1,5°C. Faire explicitement référence dans les plans climatiques régionaux et nationaux aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et aux objectifs de développement durable (ODD).
- Continuez à agrandir la surface de **réserves naturelles** et assurez plus de connections entre elles, en faveur d'une diversification de la faune et de la flore.

2.3 Mettre la transition juste au cœur des politiques climatiques

La transition vers une société décarbonée mènera à de profonds changements sociétaux. Certains secteurs économiques vont diminuer en taille, d'autres vont se développer. Cela ne doit pas geler l'action. Le bilan sera en effet positif : la transition vers une société décarbonée pourrait créer jusqu'à 80.000 emplois en 2030^{xi}. Cependant, des réorientations et des formations nouvelles seront nécessaires rapidement pour ces emplois de demain. La prise en compte des enjeux sociaux et économiques doit faire partie intégrante de la politique climatique. La Coalition Climat demande donc à la Belgique :

- Définir une **vision pour une transition juste vers une société durable, décarbonée et résiliente**. Cette vision intégrera :
 - le dialogue social et la participation citoyenne ;
 - le développement d'infrastructures publiques de qualité servant cette transition ;
 - le développement des compétences, la relocalisation de l'économie et le respect des droits humains^{xii};
 - la création d'emplois décents;
 - les formations et l'éducation permanente des jeunes aux emplois de demain, et des travailleurs qui devront se reconvertir aux emplois de demain ;
 - le renforcement de la protection sociale;
- A cette fin, il importe de mettre à disposition **des ressources pour les travaux de recherche et d'étude** sur ce que signifie pour les différents secteurs économiques et leurs salariés la transition juste et le travail décent vers une société décarbonée, et faire de ces rapports l'objet d'une consultation sociale ;
- Mettre en place à brève échéance une "**Conférence nationale sur la transition juste vers une société décarbonée**" pour rassembler les acteurs politiques, les citoyens et la société civile, et déterminer collectivement les mesures structurelles les plus justes socialement, notamment en matière de fiscalité, de formation et d'emploi, et concilier de manière cohérente les impératifs de « fin du mois » et de « fin du monde »^{xiii}.

3. RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La Belgique est un pays riche avec une responsabilité historique envers le réchauffement climatique. Pour mettre en œuvre l'Accord de Paris de manière effective, des ressources suffisantes sont nécessaires. Les pays en développement ne seront à même de s'adapter réellement aux changements climatiques et de faire face aux pertes et préjudices que s'ils ont des certitudes solides en termes de financement international pour le climat. Cela permettrait également un développement bas carbone. La Belgique doit prendre ses responsabilités et aider ces pays à relever leurs défis climatiques.

- Veiller à ce que **la sécurité alimentaire et le respect des droits humains** et, en particulier, les textes et traités internationaux sur les droits des populations autochtones et locales, la justice de genre, les droits fonciers et les ressources naturelles soient au cœur de toutes les décisions politiques prises.
- **Rehausser l'engagement de la Belgique au niveau du financement climat** afin que, conformément aux accords internationaux, elle contribue de manière équitable et croissante à l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, sans peser sur les ressources disponibles pour la coopération au développement (nouveau et additionnel); nous proposons un montant de 500 millions par an en 2020.
- **S'assurer que l'équilibre entre adaptation et atténuation soit maintenu**, afin que les pays les plus vulnérables bénéficient réellement des fonds supplémentaires promis pour s'adapter efficacement aux dérèglements climatiques.
- **Assurer la prévisibilité** des ressources dont disposeront les pays en développement^{xiv} en convenant que les pays donateurs devront obligatoirement rendre compte de leurs contributions prévues pour le financement international par divers moyens.
- Reconnaître la nécessité d'un **financement pour les pertes et préjudices**, qui ne peut en aucun cas peser sur les ressources promises pour l'adaptation et le développement à faible émission de carbone des pays en développement.
- **Reconnaître la problématique croissante des déplacés climatiques** et la nécessité de trouver d'urgence des solutions au niveau international et prendre de initiatives au niveau national^{xv}.
- **Reconnaître que le changement climatique affecte de manière particulière les femmes et que des mesures sensibles au genre sont nécessaires^{xvi}**. En effet, leurs moyens d'existences sont souvent plus vulnérables aux aléas climatiques. De plus, elles rencontrent barrières sociales tels qu'un faible accès à la terre, une faible participation dans les processus décisionnels et des difficultés dans l'accès à l'éducation.

CONTACT

Rebecca Thissen
CNCD-11.11.11

Rebecca.Thissen@cncd.be
www.coalitionclimat.be

La Coalition Climat représente les organisations de nature et de l'environnement, les syndicats, les organisations de développement, les mouvements citoyens et les organisations de jeunesse suivants:

11.11.11, Aardewerk, ABVV, ACLVB, ACV, Amis de la Terre Belgique, Amnesty International Belgique francophone, APERe, Arbeid & Milieu, Associations21, Bond Beter Leefmilieu, Beweging.net, Bos+, BRAL, Broederlijk Delen, Chirojeugd Vlaanderen, Climat et Justice Sociale, Climate Express, Climaxi, CNAPD, CNCD-11.11.11, Conseil de la Jeunesse, deMens.nu, Djapo, De Natuurvrienden, Eco-Vie, Ecoconso, Eckerk, Entraide et Fraternité, EVA, Fairfin, FIAN Belgium, Financité, FUCID, Gezinsbond, Globelink, Goodplanet, Gracq, Grands-Parents pour le Climat, Greenpeace, Grootouders voor het klimaat, Groupe One, Inter-Environnement Wallonie, Imagine Magazine, Jeugdbond Natuur en Milieu, Klimaat Podium Brugge, Klimaatzaak, De Kringwinkel, Kriskras, LEF, Les Scouts, Memisa, Mouvement Ouvrier Chrétien, Natuur.koepel, Natuurpunt, Netwerk Bewust Verbruiken, Netwerk Duurzame Mobiliteit, Oxfam-en-Belgique, Refresh Brussels, Réseau Transition, Rikolto, Rise for Climate Belgium, SCI Belgium, Scouts en Gidsen Vlaanderen, Transitie Vlaanderen, Velt, Viva Salud, Vlaamse Jeugdraad, Vogelbescherming Vlaanderen, Vrouwenraad, WWF.

ⁱ Rapport spécial du GIEC SR15, 8 octobre 2018, <https://www.ipcc.ch/sr15/>.

ⁱⁱ Notons que cet objectif est en ligne avec la trajectoire qui nous mène à +2°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle. L'objectif prioritaire étant de viser un maximum de +1,5°C, l'objectif européen de réduction de 55% de GES d'ici 2030 est un strict minimum.

ⁱⁱⁱ Cette demande est également présente dans des résolutions européennes, fédérales et wallonnes ainsi que dans la position du gouvernement de la Région bruxelloise.

^{iv} Ceci est possible selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) selon son propre rapport et le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : UNEP-WTO Report (2009). Trade and Climate Change. Via http://ccsl.iccip.net/trade_climate_change_f.pdf.

^v Voir notamment l'exemple du « Committee on Climate Change » établi par le « Climate Change Act » au Royaume-Uni : <https://www.theccc.org.uk/>.

^{vi} Plan national intégré, composantes fédérale et régionales.

^{vii} La cohérence est nécessaire au niveau des différentes compétences (par exemple cohérence entre l'agriculture et le commerce) et entre les niveaux de pouvoir (notamment dans les secteurs de la mobilité, de la fiscalité et de l'énergie).

^{viii} Une étude récente de Eurofound montre que la Belgique serait le pays européen qui bénéficierait le plus de création d'emplois si les politiques étaient cohérentes avec l'Accord de Paris.

<https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2019/energy-scenario-employment-implications-of-the-paris-climate-agreement>.

^{ix} Ce plan permettrait de capter les moyens financiers importants qui partent aujourd'hui en spéculation et en dividendes, via une banque européenne du climat et un impôt européen sur les bénéfices, pour les consacrer à un plan d'investissement sur 30 ans pour la transition juste. Pour plus d'informations : <https://www.pacte-climat.net/fr/>.

^x Certains ont en effet un impact plus important sur le climat que les combustibles fossiles. Par ailleurs, la majorité a des conséquences sociales néfastes et découle sur des violations fréquentes des droits de l'homme (voir le rapport de janvier 2019: "Evaluation de la politique belge d'incorporation d'agrocarburants" https://www.iew.be/wp-content/uploads/2019/01/190121_evaluation_agrocarburants_belgique_no2_palme_et_soja_iew.pdf).

^{xi} Rapport - Impacts macroéconomiques de la transition bas carbone en Belgique (Octobre 2016)

https://www.climat.be/2050/files/6214/7642/6494/macro_low_carbon_report.pdf.

^{xii} ITUC (2017). Just Transition – Where Are We Now and What's Next? A Guide to National Policies and International Climate Governance. https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_climate_justice_frontline_briefing_2017.pdf.

^{xiii} En mai 2018, le CFDD a plaidé unanimement l'organisation d'une telle « Conférence nationale sur la Transition juste vers une économie bas carbone » :

<https://www.frdo-cfdd.be/fr/publications/advice/avis-relatif-la-contribution-federale-au-plan-national-energie-climat-2030>.

^{xiv} Conformément à l'article 9.5 de l'Accord de Paris.

^{xv} Pour plus d'informations : <https://unfccc.int/wim-excom/sub-groups/TFD>.

^{xvi} Oxfam International. (2017). FINANCING WOMEN FARMERS: The need to increase and redirect agriculture and climate adaptation resources, https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp-financing-women-farmers-131017-en.pdf.